



Direction juridique
Direction juridique Energies
Christophe LOY

Cap Ampère
1 Place Pleyel
93282 SAINT DENIS Cedex

T +33 1 43 69 18 62
F +33 1 43 69 33 40

Association Citoyenne Pour l'Information
Indépendante sur l'Energie (ACPIIE)
4, Rue Bodin
69001 LYON

Lettre Recommandée avec AR

Paris, le 4 avril 2016

Madame, Monsieur,

Il est venu à notre connaissance que plusieurs notes émanant des services d'EDF sont accessibles au public sur le site du Journal de l'énergie que vous éditez, au moyen de liens depuis deux articles intitulés : « Diagnostic alarmant d'EDF sur les diesels de secours des réacteurs nucléaires » du 11 mars 2016 (cf. constat d'huissier du 14 mars 2016 joint au présent courrier) et « Les systèmes de secours dépassés des réacteurs nucléaires d'EDF » du 25 mars 2016, tous deux rédigés par Martin LEERS.

Il s'agit de notes techniques à accès réservé à EDF, communiquées aux seuls agents ayant à connaître de ces problématiques, et protégées au titre du droit d'auteur. Les trois notes portent d'ailleurs explicitement la mention « *Ce document est la propriété d'EDF. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite* ».

A cet égard, nous attirons votre attention sur le fait que :

- la divulgation de ces notes, sans notre autorisation, constitue une atteinte flagrante au droit moral à la divulgation (et donc à la non-divulgation) au sens des articles L.121-1 et -2 du Code de la Propriété Intellectuelle ;
- la reproduction sans autorisation de tels documents est constitutive de contrefaçon, délit prévu et réprimé par les articles L 122-4 et L 335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

En conséquence, nous vous mettons en demeure par la présente de retirer immédiatement à compter de la réception de cette lettre ces contenus illicites du site journaldelenergie.com que vous éditez et de nous en justifier.

Il convient donc que :

- vous procédiez au retrait des extraits constitués par des pages entières qui figurent au sein de votre article, ainsi que des liens qui renvoient vers les notes techniques complètes ;
- de manière générale, vous cessiez de divulguer, reproduire et diffuser ces notes techniques auprès de quiconque.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 960 069 513,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.com

A défaut de réponse satisfaisante de votre part dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente lettre, nous reprendrions notre entière liberté d'action, nous réservant le droit d'engager sans autre mise en demeure toute action que nous jugerions appropriée pour sauvegarder nos droits.

A titre d'information, nous avons également mis en demeure Infomaniak Network SA, hébergeur du site journaldeleconomie.com, de retirer ces contenus illicites.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en nos salutations distinguées.

Christophe LOY
Directeur Juridique Energies,



PJ : Constat d'huissier du 14 mars 2016
Copie du courrier adressé à Infomaniak Network SA